

## **57<sup>e</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

**de la Fédération nationale des associations  
sportives, culturelles et d'entraide**

**15 et 16 mai 2025**

**Longeville-sur-Mer (85)**

## **Rapport d'activités - Secteurs transversaux -**

---

**Fédération Nationale des Associations Sportives, Culturelles et d'Entraide (FNASCE)**

Ministères Aménagement du territoire et Transition écologique

Grande Arche paroi Sud – 92055 La Défense cedex

**Tél.** : 01 40 81 32 88 – **Courriel** : fnasce@i-carre.net – **Site** : [www.fnasce.org](http://www.fnasce.org)

*Association déclarée, régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, agréée par le ministère de la Jeunesse et des Sports.*

**Association reconnue d'utilité publique par décret du 20 août 2015**

# RAPPORT D'ACTIVITÉS

## SECTEURS TRANSVERSAUX

### Secrétariat général



Secrétaire général : Laurent FRANC

Secrétaire générale adjointe : Marie-Christine RIVOIRE

Il effectue ses missions avec l'appui du bureau administratif :

- Anaïs DUPAS, cheffe du bureau administratif de la FNASCE. Elle assure le suivi du personnel mis à disposition de la FNASCE, répartis entre le bureau administratif fédéral et les ASCE.
- Christine CALIFE assure le secrétariat et traite les affaires courantes de la FNASCE.
- Maryse GARANDEAU, permanente au bureau de Nice, chargée du suivi des formations. C'est elle qui notamment met à jour l'annuaire et le calendrier fédéral, ainsi que les listes de diffusion générale.

2024 a été une année très particulière avec le départ en retraite de Christine CALIFE et Anaïs DUPAS, au cours du premier semestre.



Le secrétariat général veille au fonctionnement administratif de la structure fédérale et au respect des décisions du comité directeur.

Le secrétaire général participe à l'organisation des rencontres que sont le congrès, les assemblées générales (ordinaire ou extraordinaire) et les journées DASCE pour la partie administrative en complément des travaux du groupe de travail « assemblées générales / congrès / Journées DASCE » (responsable : Guy LONGUEMARE). Avec l'appui de Sébastien LAGACHE, responsable commission permanente « politique régionale », il participe à l'organisation des séminaires entre le comité directeur fédéral et les présidents des URASCE.

Le secrétariat général participe à l'analyse des documents d'assemblées générales des ASCE à la fois sur la complétude et la conformité en matière statutaire des éléments reçus. Dans ce cadre, il assure aussi un rôle de conseil aux ASCE en vue des prochaines assemblées générales.



Participation en 2024 à :

- 8 réunions du comité directeur fédéral (dont deux séminaires CDPU et les deux réunions accompagnant le congrès de Ronce-les-Bains : réunion de filage le 28 mai + réunion du nouveau comité directeur le 29 mai) en présentiel ;
- 4 réunions du comité directeur fédéral en visio dont 1 en juillet pour la validation des candidatures aux commissions permanentes ;
- 2 réunions de FPC pour la réforme des statuts cadre des ASCE.



Pour les 12 réunions du comité directeur sus-évoquées, le secrétariat général élabore les ordres du jour, effectue le suivi de la présence et des mandats, organise la prise de notes et la rédaction des comptes-rendus avec l'appui d'Anaïs DUPAS, cheffe du bureau administratif de la FNASCE (jusqu'à avril 2024).

Le secrétariat général élabore les projets de décisions, les soumet au vote et en diffuse le relevé à l'issue des réunions du comité directeur.

2024 a été une année chargée, le non remplacement d'Anaïs DUPAS et de Christine CALIFE ayant créé une surcharge de travail que nous avons essayé de nous répartir. Le secrétariat général a un peu fonctionné en mode dégradé sur 3/4 de l'exercice tout en essayant de remplir pleinement ses missions et d'apporter l'assistance souhaitée auprès des ASCE. Parallèlement,



suite à l'approbation des statuts votés lors de l'assemblée générale extraordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2023, après le changement de notre interlocuteur au Ministère de l'Intérieur (MI), aux côtés de Roland BIGORRE, 1<sup>er</sup> vice-président, nous avons procédé à plusieurs remises en forme de ces statuts à la demande du MI. Toutefois, 2024 s'est terminée par l'approbation de nos statuts par arrêté du 16 décembre, et publication de ces derniers au journal officiel du 20 décembre.

Au même titre qu'une ASCE élabore ses documents suite à son assemblée générale annuelle, le secrétariat général procède à la rédaction des compte-rendus des assemblées générales de la FNASCE.

Même si elles ne sont plus dans les effectifs de la FNASCE, je tenais à remercier une dernière fois Anaïs DUPAS et Christine CALIFE, pour tous le travail effectué à nos côtés, au quotidien, depuis que je suis en charge du secrétariat général de la FNASCE et que Marie-Christine m'a rejoint en 2020 à l'issue du congrès de Beaune.

**Laurent FRANC**  
*Secrétaire général*

**Marie-Christine RIVOIRE**  
*Secrétaire générale adjointe*



## Commission statutaire « Médiation - Discipline »



### Composition

Représentants du comité directeur fédéral

- Eric RAYNAUD (vice-président Sport de la FNASCE – Responsable de l’instance)
- Vanessa MAGNIER (membre du comité directeur fédéral)
- Maud VARIN (membre du comité directeur fédéral) jusqu’au 11 septembre 2024
- Sylvie DEVUN (membre du comité directeur fédéral) à compter du 11 septembre 2024

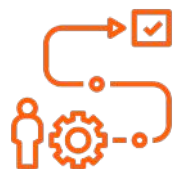
Représentant des présidents d’URASCE

- Lionel BALADIER (vice-président URASCE Languedoc - Roussillon)
- Charlotte MOUCHON (présidente URASCE Rhône - Alpes)

Représentants des présidents d’ASCE

- Chantal BALNY (ASCEE 50)
- Chantal LABBÉ (ASCE 61)

Secrétariat : Bureau administratif



### Missions

La commission de médiation et de discipline règle toute affaire liée à un manquement aux statuts ou au règlement intérieur de la FNASCE et aux autres règlements particuliers.

La commission peut être saisie par le comité directeur fédéral à la suite d'une demande :

- du président de la FNASCE
- d'un président d'URASCE
- d'un président d'ASCE.

Dans le cas où un membre du comité directeur fédéral est impliqué dans l’affaire qui oppose les parties, la saisine de la commission est obligatoire.



### Réunion

La commission a reçu plusieurs demandes de saisines émanant de membres du comité directeur d’une même ASCE. Le comité directeur fédéral a privilégié une première phase d’écoute et d’accompagnement de cette ASCE. Cette démarche n’ayant pas permis de dégager un consensus, le comité directeur fédéral a officiellement saisi la commission « Médiation - Discipline » par décision du 27 novembre 2024. Le dossier est en cours de traitement.

En octobre 2024, la commission a été saisie par le comité directeur fédéral pour traiter une demande de perte de qualité de membre du comité directeur fédéral. Réunie en visioconférence, la commission s’est déclarée incompétente et a laissé latitude au comité directeur fédéral pour traiter ce dossier.

**Eric RAYNAUD**

*Responsable de la commission  
statutaire « Médiation - Discipline »*

## Commission statutaire « Audit financier »



### Composition

Représentants du comité directeur fédéral

- Bruna CHANEL OLIVE (trésorière générale de la FNASCE – responsable de l’instance)
- Josée PALIN (trésorière générale adjointe de la FNASCE)
- Sandrine BALAICOURT (membre du comité directeur fédéral)

Représentant des présidents d’ASCE

- Sylvie HAUSERMANN (ASCE 85)

Représentant des trésoriers d'ASCE  
• Jean-Christophe BELIN (ASCE 03)

Représentant des présidents d'URASCE  
• Michel PISTOILLER (URASCE Midi-Pyrénées)

Représentant des trésoriers d'URASCE  
• Jacques OURNAC (URASCE Languedoc-Rousillon)

Secrétariat : Bureau administratif



La commission d'audit financier conduit les opérations d'examen de l'utilisation des fonds gérés par les ASCE et les URASCE.

La commission peut être saisie par le président de la FNASCE :

- sur l'initiative du comité directeur fédéral,
- pour les comptes d'une ASCE ou d'une URASCE, à la demande de son président ou de son comité directeur, à la majorité absolue,
- pour les comptes d'une ASCE à la demande du président de l'URASCE concernée.



La Commission « Audit financier » n'a pas été amenée à se réunir cet exercice.

**Bruna CHANEL OLIVE**  
*Responsable de la commission  
statutaire « Audit financier »*

## Commission statutaire « Fonctionnement-Prospectives-Conseils » (FPC)



Composition de la commission statutaire « Fonctionnement-Prospectives-Conseils » :

Responsable : Roland BIGORRE (1<sup>er</sup> vice-président de la FNASCE)

Représentants du CDF : Laurent FRANC (secrétaire général de la FNASCE)  
Bruna CHANEL OLIVE (trésorière générale de la FNASCE)  
Sébastien LAGACHE (resp. de la com. permanente politique régionale)

Représentants des présidents d'URASCE Marielle RICHEROT-MALIVER (prés. URASCE Languedoc Roussillon)  
Michel PISTOILLER (prés. URASCE Midi-Pyrénées)  
remplacé le 19 décembre 2024 par :  
Christelle SAUVESTRE (vice-prés. URASCE Midi-Pyrénées)

Représentants des présidents d'ASCE Myriam SAPPEY (présidente de l'ASCE 87)  
Vacant

Vérif. comptes Manuella MOUSSET (vérificatrice aux comptes de la FNASCE)  
remplacée le 19 décembre 2024 par :  
Michel PISTOILLER (vérificatrice aux comptes de la FNASCE)

Trésorière ASCE Amandine CASSIER (trésorière de l'ASCE 21)

Chargée de dossier : Anaïs DUPAS



La commission "fonctionnement, prospective et conseils" a pour but d'analyser et de proposer des orientations et les modifications aux textes réglementaires pour la FNASCE et les structures qui y sont rattachées afin de les soumettre au comité directeur fédéral. Conformément à l'article 3.2 des statuts, elle étudie les demandes d'affiliation avant de les soumettre au comité directeur fédéral.

Le président de l'URASCE concerné y est associé pour y formuler son avis.

La commission peut être saisie par le président de la FNASCE, le comité directeur fédéral, un président d'ASCE ou un président d'URASCE. Il peut également traiter des sujets de son choix. Dans tous les cas, il rend compte de ses travaux au comité directeur fédéral.

La commission comprend :

- des membres es-qualité, membres de droit appartenant au comité directeur fédéral :
  - le premier vice-président qui préside la commission,
  - le secrétaire général,
  - le trésorier général,
  - le responsable de la commission permanente de la politique régionale,
  - le chargé des affaires juridiques.
- des membres extérieurs au comité directeur fédéral :
  - un vérificateur aux comptes de la FNASCE,
  - deux présidents ou vice-présidents d'URASCE désignés par leurs pairs, deux présidents d'ASCE autres que présidents ou vice présidents d'URASCE,
  - un trésorier d'ASCE,
  - le chef du bureau administratif de la FNASCE,
  - un ou plusieurs experts en fonction des dossiers traités.

Le comité directeur fédéral fixe le mode de désignation des membres qui lui sont extérieurs, lesquels sont de droit reconduits annuellement dans leur fonction, tant qu'ils ne perdent pas la qualité qui les fait siéger, sauf décision contraire du comité directeur fédéral. En cas de perte de cette qualité, ils peuvent siéger jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Elle se réunit pour traiter des questions statutaires, réglementaires ou pour répondre aux questionnements du comité directeur fédéral, des URASCE ou des ASCE.



## Bilan

La Commission « Fonctionnement–Prospectives–Conseils » a travaillé en 2024 à la finalisation des statuts fédéraux. À la suite de l'assemblée générale extraordinaire du 1er décembre 2023, le projet de statuts a été transmis début 2024 au Ministère de l'Intérieur. Ce dernier a fait quelques observations et remarques. Suite à ce retour du MI, la commission FPC s'est réunie en visioconférence pour reprendre les statuts suivant les prescriptions du MI. Après plusieurs aller et retour entre la FNASCE et le MI les statuts ont été approuvés par délégation du Ministre de l'Intérieur le 16 décembre 2024 et publiés au journal officiel du 20 décembre 2024.

Après approbation des statuts, une relecture du règlement intérieur (RI) a été nécessaire afin de mettre en conformité les articles du RI lors de renvois aux statuts.

Parallèlement à ces travaux sur les statuts fédéraux la commission FPC a travaillé sur les statuts cadre des ASCE et son guide. Ceux-ci ont été présentés en assemblée générale lors du congrès de ronce les Bains..

***Roland BIGORRE***

*Responsable de la commission statutaire  
« Fonctionnement-Prospectives-Conseils » »*

## Commission permanente « Communication »



Responsable : Maud VARIN (membre du comité directeur fédéral)

Adjoint : Sylvie DEVUN (membre du comité directeur fédéral)

Autres membres : Frédéric BARBIÉ (ASCE 11)  
 Sandrine CORDEAU (URASCE Centre - ASCET 18)  
 Charlotte MOUCHON (URASCE Rhône-Alpes - ASCE 69)  
 Sylvie SABASTIA (ASCE 85)  
 Franck SYLVESTRE (ASCE 52)

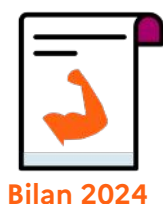
Chargé de dossier : Olivier SANTAOLORIA



La commission permanente communication a vocation à travailler sur les outils de communication à destination des adhérents et des ASCE. Elle s'attache également à créer des ressources d'accompagnement pour aider les ASCE dans leurs démarches de communication, telles que des modèles, des conseils, des tutoriels, et autres supports pratiques.



La commission s'est réunie en présentiel les 28 et 29 novembre 2024 à Bourges.



### Présentation et valorisation de notre mouvement associatif



Une vidéo de présentation CANVA est en libre accès sur la chaîne Dailymotion de la FNASCE. Ce contenu revient sur l'essentiel de la manipulation de l'outil, elle est disponible ici : <https://dai.ly/x8mh0eq>.

En 2024, la plaquette générique de présentation de la FNASCE a été finalisée, elle est disponible ici, ce recto/verso peut facilement intégrer les plaquettes de présentation des ASCE : [https://www.fnasce.org/IMG/pdf/plaquette-fnasce\\_2\\_.pdf](https://www.fnasce.org/IMG/pdf/plaquette-fnasce_2_.pdf).

Des modèles de présentation, kakémonos, cartes des ASCE etc sont mis à disposition des ASCE sur le site internet ici : <https://www.fnasce.org/les-modeles-sous-canva-a55377.html>.

### Nouvelle aide aux actions de communication pour les ASCE

Lors de sa réunion, fin 2024, la communication a proposé de créer une nouvelle aide pour les ASCE. Il s'agit de participer financièrement aux coûts des actions de communication organisées par les ASCE. L'aide sera versée pour toute action dédiée à présenter les activités des ASCE dans les services afin de partir à la reconquête des adhérents. Toutes les informations sont disponibles ici : <https://www.fnasce.org/aide-financiere-pour-les-asce-r12345.html>.



### Transition du site internet de la FNASCE pour 2025

La charte des sites internet ministériels évolue en profondeur. Le délai de bascule annoncé initialement était la fin d'année 2023 mais a été prolongé de plus d'un an. La bascule a été mise en sommeil mais devra être mise en place en 2025.



## Perspectives

Le tableau des droits d'accès au site pour publier sur les espaces des ASCE est toujours disponible ([lien](#)). Les ASCE peuvent le compléter et demander les modifications nécessaires à Olivier Santaoloria.



## Le mot

Sylvie et moi tenons à remercier les membres de la commission communication pour leur participation !

**Maud VARIN**  
Responsable CPCoM'

**Sylvie DEVUN**  
Adjointe CPCoM'

## Commission permanente « Politique Régionale »



## Composition

La commission permanente « Politique Régionale » en 2024-2025 est composée de sept personnes dont quatre représentants régions et trois élus FNASCE.

Responsable : Sébastien LAGACHE (membre du comité directeur fédéral)

Adjoint : Éric RAYNAUD (membre du comité directeur fédéral)

Autres membres : Hervé DOSPITAL (Président URASCE Aquitaine)  
Ornella MIMY (Présidente URASCE Auvergne)  
Charlotte MOUCHON (Présidente URASCE Rhône Alpes)  
Sylvie SABASTIA (ASCE 85)  
Maud VARIN (membre du comité directeur fédéral)



## Missions

Elle a pour ambition d'apporter son aide auprès des URASCE et compte sur celles-ci pour transmettre aux ASCE les orientations de notre mouvement afin de coopérer tous ensemble pour un but commun, l'associatif au sein de nos services.

Elle est force de proposition envers la FNASCE et les ASCE via les URASCE. Elle peut être saisie par une ASCE ou une URASCE en cas de difficulté ou problème au sein de celle-ci.

Afin de mener à bien ses missions, la commission a mis en place des référents par URASCE :

- ➔ URASCE Antilles-Guyane et ASCE ultramarines.....Maud VARIN ;
- ➔ URASCE Aquitaine.....Sylvie SABASTIA ;
- ➔ URASCE Auvergne.....Hervé DOSPITAL ;
- ➔ URASCE Bourgogne – Franche-Comté.....Sébastien LAGACHE ;
- ➔ URASCE Bretagne.....Éric RAYNAUD ;
- ➔ URASCE Centre.....Éric RAYNAUD ;
- ➔ URASCE Est.....Charlotte MOUCHON ;
- ➔ URASCE Île-de-France.....Maud VARIN ;
- ➔ URASCE Languedoc – Roussillon.....Ornella MIMY ;
- ➔ URASCE Limousin – Poitou-Charentes.....Ornella MIMY ;
- ➔ URASCE Midi-Pyrénées.....Sébastien LAGACHE ;
- ➔ URASCE Normandie.....Éric RAYNAUD ;
- ➔ URASCE Hauts-de-France.....Charlotte MOUCHON ;
- ➔ URASCE PACA – Corse.....Sylvie SABASTIA ;
- ➔ URASCE Pays-de-la-Loire.....Hervé DOSPITAL ;
- ➔ URASCE Rhône-Alpes.....Sébastien LAGACHE.

Le responsable de la commission permanente « Politique Régionale » est membre es-qualité de la commission statutaire « Fonctionnement-Pro prospective-Conseils ».







## Réunions

En 2024, la CPPR s'est réunie cinq fois :

- 8 et 9 février en présentiel à Issoire (63) ;
- 8 avril en visio ;
- 29 avril en visio ;
- 20 et 21 juin en présentiel à Vatan (36) ;
- 18 novembre en visio.



## Bilan

### Infos Régions

---

Trois Infos Régions ont été diffusées aux URASCE en février, juin et décembre 2024.

### Séminaires et rencontres avec les URASCE et le comité directeur fédéral

---

- Deux séminaires avec les Régions et le Comité Directeur Fédéral ont été organisés :
  - l'URASCE Auvergne a organisé le séminaire de février à Issoire (63) ;
  - l'URASCE Rhône-Alpes a accueilli celui d'octobre à Lyon (69).

Ces rencontres permettent d'échanger sur la vie fédérale et celle des ASCE.

- Soutien aux mouvements internes des URASCE :

Les URASCE connaissent aussi des mouvements au sein de leur bureau. L'engagement de la CPPR est important pour accompagner et soutenir les nouveaux élus dans leur fonctionnement et projets régionaux.

### Suivi des retours d'AG et versement des aides

---

La CPPR examine les documents AG des URASCE et assure le versement des aides annuelles.

### Accompagnement et proximité avec les URASCE

---

La CPPR a mis en place des référents URASCE pour poursuivre le travail de proximité auprès des régions. Elle veille à ce que la vie du mouvement associatif soit menée collectivement, pour un avenir serein et harmonieux.

### Accompagnement des ASCE Ultra-marines

---

La CPPR accompagne l'évolution de l'URASCE Antilles-Guyane pour intégrer les ASCE 974, 975 et 976 et former une union des ASCE ultra-marines. Rassemblement utile au regard de leurs besoins communs liés à leur situation géographique éloignée de la métropole.



## Perspectives

Séminaires 2025 :

- l'URASCE Île de France organise le séminaire de février 2025 à Fontainebleau (77), rencontre du comité directeur fédéral et du collège des présidents et vice-présidents d'URASCE ;
- l'URASCE Centre a candidaté pour l'organisation d'un séminaire au second semestre 2025 à Nouan-le-Fuzelier (41), en Sologne.



## Le mot

Je compte une nouvelle fois sur vous toutes et tous pour votre engagement.

**Sébastien LAGACHE**  
Responsable CPPR

**Éric RAYNAUD**  
Adjoint CPPR



## Affaires juridiques



Missions

Référent : Roland BIGORRE (membre du comité directeur fédéral)

Le référent « affaires juridiques » est chargé d'assister les ASCE dans les conflits ou contentieux dans lesquels ils pourraient être mis en cause. Une solution amiable est toujours recherchée dans la mesure du possible. Cette assistance est faite avec le concours de l'assureur de la FNASCE, GMF et de son service juridique Covéa.

Après avoir été saisi en 2023 par une société en charge de veiller au droit à l'image et à l'utilisation de photos non libre de droits, il restait en 2024 un litige portant sur trois photos pour lesquelles il nous été demandé de verser une indemnité à ladite société.

Après l'intervention de l'avocat mandaté par Covéa et la négociation qui a suivi il s'avère que les poursuites à notre encontre ont été abandonnées.

Après ces interventions, Covéa nous a informé que ce type de litige n'était pas couvert par notre contrat et qu'à l'avenir ils n'interviendrait plus.

Il est régulièrement demandé aux ASCE de vérifier dans leurs archives qu'elles n'ont pas de telles photos sur leur site.

En 2024, nous avons également assisté une ASCE dans une procédure judiciaire avec un adhérent sur un problème lié au refus de présenter son attestation de villégiature. Lors du délibéré, le plaignant n'a pas eu gain de cause et les deux parties ont été déboutées. Précisons que la procédure était prise en charge par notre protection juridique et que cela n'a rien coûté à l'ASCE et à la FNASCE.

**Roland BIGORRE**  
Référent affaires juridiques

## Assurances



Missions

Référent : Roland BIGORRE (membre du comité directeur fédéral)

Le référent « Assurances » assure une veille réglementaire avec le concours de l'assureur de la FNASCE, GMF.

Il a aussi pour mission de faire évoluer les contrats d'assurance afin de répondre aux attentes des ASCE et de coller au plus près des nouvelles organisations administratives. L'expérience et la connaissance du terrain sont indispensables pour :

- mettre en corrélation le contenu des contrats et les besoins des associations ;
- faire le point régulièrement des sinistres avec l'assureur ;
- proposer des améliorations lors de réunions avec l'assureur ;
- intervenir auprès de l'assureur dans le cas de difficultés des ASCE ;
- conseiller les ASCE (avec le concours de l'assureur fédéral) dans le cadre de l'organisation de leurs manifestations notamment en matière des garanties prévues par les contrats ;

- être le relais entre l'ASCE et l'assureur pour des demandes particulières ou ponctuelles.

Les différents contrats comprennent, notamment :

- Le contrat fédéral qui comprend la responsabilité civile, l'individuelle accident et l'assistance. Il concerne l'adhérent et ses ayants droit. Dans ce contrat, l'assureur a également produit une liste exhaustive des sports non assurés.

Concernant les voyages, il est précisé que la commercialisation de voyages et de séjours, soumise aux obligations du Code du Tourisme, est exclue.

- Le contrat auto-mission : Pour rappel, il ne peut être mis en œuvre que lorsque les personnes interviennent pour l'ASCE, l'URASCE ou la FNASCE, et ayant préalablement rédigé un ordre de déplacement signé par la personne ad hoc (cf : délégation de signature).

Il est important de souligner que le prêt de véhicule de l'association à des fins personnelles n'est pas pris en charge dans le cadre du contrat auto mission

À la suite de certaines remarques et questions des ASCE, des ajustements vont être faits afin de répondre au mieux à notre mode de fonctionnement.

Les contrats et les attestations d'assurance sont consultables sur le site de la FNASCE à la [rubrique assurance](#) 

**Roland BIGORRE**  
Réfèrent assurances

## Billetterie nationale



|                                 |                                                                                                                                                                                                                                                |
|---------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Responsable :                   | Alain MORISSON (membre du comité directeur fédéral)                                                                                                                                                                                            |
| Autre membre :                  | Michèle JOSSIER (présidente de la FNASCE)                                                                                                                                                                                                      |
| Experts en tant que de besoin : | Roland BIGORRE (1 <sup>er</sup> vice-président de la FNASCE)<br>Éric RAYNAUD (vice-président Sport de la FNASCE)<br>Alain MORISSON (vice-président Culture de la FNASCE)<br>Stéphane VACHET (vice-président Entraide de la FNASCE - 2023/2024) |

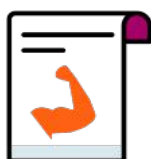


Lors du Congrès en Mai 2024 à Ronces-les-Bains, je vous ai présenté la démarche du groupe de pilotage mis en place en octobre 2023, afin de sélectionner le prestataire retenu par rapport à l'appel d'offres.

C'est l'association Hypérion (Application Defmarket sous Android ou iOS) qui répondait le mieux au cahier des charges qui a été retenue. Leur président, Abdelhak BOUTRIF, est intervenu en séance plénière du congrès pour une présentation et une démonstration très précise de l'application. Dès le 10 Juin 2024, le code d'accès pour chaque ASCE a été transmis, charge à elle de le transmettre à leurs adhérents.

Après trois mois d'utilisation, le groupe de pilotage s'est réuni le 24/10/2024 en compagnie de M. BOUTRIF afin de dresser un premier bilan (ci-dessous).

Puis, le 16/12/2024, les équipes d'Hypérion et Alphalives (prestataire OLGUA) se sont réunies afin d'évaluer et définir le lien entre les deux applications (ci-dessous).



Bilan

## Un partenariat et un premier retour d'expériences

### 1. Contexte du partenariat

Pour rappel, notre partenariat s'étend sur une période de trois ans, à compter de janvier 2025, la période précédente de 2024 étant consacrée à la mise en place de l'application.

« Hypérion Défense » est une association loi 1901, et non une société commerciale. Ce partenariat n'est donc pas une relation de prestation de service, mais un véritable partenariat



associatif.

L'objectif est de mettre à disposition de chaque ASCE l'application Defmarket. Pour bénéficier de ce service, la FNASCE a réglé l'adhésion de chaque ASCE (200 euros) soit 23 000 € à l'association en tant que personne morale, ce qui a permis d'ouvrir l'accès à l'application.

Ce partenariat, reposant sur un travail collectif, nous permettra de créer une solution pleinement adaptée aux spécificités du secteur associatif.

Un plan de développement détaillé, basé sur des retours d'expériences et des difficultés identifiées nous a permis d'avoir une vision claire des fonctionnalités validées et des prochaines étapes de l'application.

## 2. Retour d'expériences

La fin de l'année 2024 a été consacrée à une phase de tests, de mise en place et de structuration d'équipe, dans le but de préparer l'intégration technique de l'application aux besoins des ASCE. Dans le cadre de la négociation de partenariat, ces mois n'ont pas été facturés et ont permis de préparer cette phase de développement sans frais supplémentaires pour les ASCE.

Cela a aussi permis d'identifier plusieurs difficultés et points de friction, que nous avons commencé à traiter pour améliorer l'accompagnement des utilisateurs.

## 3. Difficultés identifiées et solutions

### ● Difficulté d'utilisation des codes ASCE :

Beaucoup d'utilisateurs rencontrent des difficultés pour activer leurs droits avec les codes ASCE. Pour y remédier, nous avons décidé de repenser complètement le processus d'inscription afin de le rendre plus accessible aux utilisateurs moins expérimentés avec les outils numériques.

### ● Problèmes de support :

Bien que nous recevions des demandes de support, ces dernières arrivaient souvent par des canaux non adaptés (chat, mails informels) et étaient traitées par des bénévoles. Nous avons mis en place deux actions.

Nous avons communiqué un mail centralisé aux utilisateurs : [fnascebilletterie@gmail.com](mailto:fnascebilletterie@gmail.com), une adresse gérée par des salariés, pour laquelle nous garantissons un délai de réponse rapide.

Nous avons également installé un logiciel de gestion de SAV professionnel pour centraliser toutes les demandes et mieux gérer celles provenant des membres de la FNASCE. Ce processus prendra un certain temps pour être pleinement opérationnel, mais d'ici là, il est essentiel que les utilisateurs utilisent exclusivement le mail [fnascebilletterie@gmail.com](mailto:fnascebilletterie@gmail.com).

### ● Problème d'accès à la page de connexion sur certains appareils Android :

En raison d'une mauvaise mise à jour de Google, certains utilisateurs ne parviennent plus à accéder à la page de connexion sur certains appareils Android. Bien que ce problème ne soit pas de notre fait, nous avons identifié qu'il est facilement résolu en désinstallant puis réinstallant l'application. Cette solution règle immédiatement le problème.



Perspectives

## Améliorations prévues en 2025

Les mois à venir seront consacrés à plusieurs chantiers d'amélioration de l'application, afin de rendre l'expérience « utilisateur » optimale et de répondre aux besoins des ASCE.

Voici un aperçu des développements à venir :

- Intégration avec Olgua : Nous travaillons avec les équipes de Olgua pour permettre une meilleure gestion des données, sans transfert de données personnelles. Cela facilitera l'automatisation de l'identification des membres et des ASCE.



- Développement de la version complète sur ordinateur : À la demande du plus grand nombre, nous développons actuellement une version 100 % sur ordinateur de l'application pour en faciliter l'utilisation. Ce travail prendra plusieurs mois.
- Création de comptes utilisateurs classiques pour la billetterie : Nous allons créer un compte utilisateur classique par ASCE, ce qui leur permettra de commander de la billetterie directement. Une administration complète sera mise en place ultérieurement.
- Refonte du processus d'inscription : Nous procédons à une refonte complète du processus d'inscription, pour rendre toute l'expérience plus fluide et accessible.

Nous souhaitons finaliser ces développements avant de lancer massivement l'accès à l'application. Un second mail sera envoyé à la FNASCE dans les jours à venir avec les accès individuels à l'application pour chaque ASCE et un troisième mail pour vous informer lorsque tous les développements permettant de lancer massivement l'application seront terminés. Nous considérons que les 3 années d'utilisation commenceront à courir uniquement lorsque tout sera prêt pour le plus grand nombre.

**Alain MORISSON**  
Responsable du groupe de travail  
« Billetterie nationale »

## Formation



Responsable : Guy LONGUEMARE (membre du comité directeur fédéral)

Autre membre : Michèle JOSSIER (présidente de la FNASCE)

Experts en tant que de besoin : Roland BIGORRE (1<sup>er</sup> vice-président de la FNASCE)  
Éric RAYNAUD (vice-président Sport de la FNASCE)  
Alain MORISSON (vice-président Culture de la FNASCE)  
Stéphane VACHET (vice-président Entraide de la FNASCE)  
Bruna CHANEL OLIVE (trésorière générale de la FNASCE)

Chargée de dossier : Maryse GARANDEAU



Il a pour mission de recenser les besoins en formation des ASCE, d'établir le contenu des formations, d'en estimer le coût et d'en assurer la maîtrise d'ouvrage.



Le groupe de travail s'est réuni à Nice les 4 et 5 juin 2024.



Le bilan 2024 peut être ainsi établi :

- 82 personnes ont suivi une formation spécifique proposée par la FNASCE dans le cadre de ses stages « compétences-métiers » : 16 séances en visioconférence, 6 stages en présentiel.
- 1 stage en présentiel et 4 formations en visioconférences ont dû être annulés.

**Découverte de l'outil CANVA** (tutoriel disponible sur le site internet de la FNASCE)

Cible : Toutes personnes, responsables ou membres ou MAD, d'une ASCE, d'une URASCE ou du Comité directeur fédéral.

CANVA est un outil de création graphique en ligne. Simple d'utilisation, il permet d'accéder à



de nombreux modèles et visuels pour l'élaboration de supports de communication.

Un tutoriel élaboré par Maud Varin (responsable communication à la FNASCE), est en ligne depuis juillet 2023 sur le site internet fédéral (rubrique Coin des élus – Formation – Supports de formation)

Le tutoriel est accessible à tout moment, clair et concis, à la portée de tous pour se lancer seul dans la création de supports de communication.

### **Mise en place d'une Comptabilité dans une ASCE**

---

Cible : Personnes chargées de la trésorerie et de la comptabilité d'une ASCE, Trésorier général et/ou suppléant.

Animation : Bruna Chanel-Olive, Trésorière générale de la FNASCE.

Ces stages ont rassemblé 39 personnes au total, répartis comme suit :

- Comptabilité N1 en présentiel sur trois jours :
  - 14 au 16 mai à Rouen (76) – *Stage annulé* ;
  - 4 au 6 juin à Valence (26), pour 8 personnes de 4 ASCE.
- Comptabilité N2 en visio de deux heures et demi, pour 31 personnes et 23 ASCE.
  - Séances pour 2 ASCE à raison d'un maximum de 2 personnes par ASCE ;
  - 2 horaires proposés au choix : 13/15h30 & 15/17h30 ;
  - 20 dates proposées.

### **Conseils et Appuis aux Responsables associatifs (CARA)**

---

Cible : Tous responsables élus des ASCE, membres et MAD des ASCE/FNASCE

Objet : Connaître les responsabilités des élus des ASCE, réaliser les missions avec des conseils et connaître l'environnement associatif.

5 stages programmés :

- 1 stage à Paris les 20 et 21 mars à destination des agents MAD de la FNASCE (11 participants pour 9 ASCE représentées)
- 3 stages dans les régions :
  - Montauban (82) les 23 et 24 septembre (10 participants pour 5 ASCE représentées) ;
  - Arras (62) les 16 et 17 octobre (6 participants pour 3 ASCE représentées) ;
  - Niort (79) les 2 et 3 décembre (*initialement programmé les 27 et 28 mars*) (11 participants pour 6 ASCE représentées).

Les horaires ont été réajustés pour s'adapter sur trois demi-journées, comme suit :

- premier jour – accueil à 9h30 / formation de 10h à 18h
- second jour – formation de 8h30 à 13h00

Intervenants :

- en présentiel : Michèle Jossier pour tous les stages, avec Bruna Chanel-Olive à Montauban, Vanessa Magnier à Arras et Alain Morisson à Niort ;
- en visio et suivant les besoins et disponibilités : un ou plusieurs membres du CDF (1erVP ou VPC/E/S ou TG).

### **Animer une équipe en contexte associatif**

---



Cible : Tous responsables associatifs.

Intervenant : M. Thierry Baroche, hypnothérapeute.

Une seule session en 2024, du 5 au 7 novembre 2024 à Montpellier, pour une formation d'une durée de deux jours. 5 participants pour 4 ASCE représentées.

### **Les formations individuelles MAD**

Stage « Habilitation électrique B1 ».

Diligenté par l'organisme AFPA à Coutances (50), pour l'ASCEE 50.

### **Dispositif stages « Compétences-métiers » : prise en charge des frais engagés par les ASCE**

À ce jour, les frais engagés de 12 ASCE (soit 22 personnes) ont ainsi été pris en charge par la FNASCE pour un montant total de 3 015,14 €.

Par ailleurs, la prise en charge des frais engagés par les MAD pour participer aux stages se montent à 4 353,54 € (CARA et Electricité).

### **Les nouvelles mesures « Formation » adoptées en 2024**

La prise en charge des frais engagés par les ASCE :

- ➔ extension de l'aide financière à tous stages « compétences-métiers » et augmentation du montant de cette aide, soit 100€/personne/jour de stage (restauration, hébergement, transport).

Décision n°2024-25 prise lors de la réunion du CDF des 26 et 27 juin 2024.

### **La « Formation » sur le site Fnasce**

Rubrique "[Coin des élus – Formation](#)"  sur le site internet de la FNASCE, avec les actualités, les stages proposés et en prévision, et les bilans photos.

En page accueil/actualité, vous trouverez l'évolution des inscriptions ; facilement consultables ces informations vous permettent de candidater rapidement aux dates de votre choix (notamment les séances visio).



**Perspectives**

### **Le programme Formation 2025**

Comme les années précédentes, une consultation a été lancée en fin d'année pour recueillir les besoins des URASCE/ASCE ainsi que les sites susceptibles d'accueillir une formation.

Entre autres, on peut noter les formations suivantes :

- ➔ CARA - Conseils et appuis aux responsables associatifs ;
- ➔ Mise en place d'une Comptabilité dans une ASCE :
  - Niveau 1 en présentiel ;
  - Niveau 2 en visio-conférence ;
- ➔ Acquérir une méthode d'écoute de la parole (maîtriser sa communication verbale et non verbale) ;
- ➔ Animer une équipe, en contexte associatif ;
- ➔ Recueillir un témoignage pour écrire l'Histoire (report de 2024)

Des tutoriels viendront compléter l'offre formation pour des outils en ligne :

- ➔ Prise en mains de l'outil « Limesurvey »  
*Bientôt disponible sur le site FNASCE ;*
- ➔ Prise en main de l'outil « Framaforms »  
*Bientôt disponible sur le site FNASCE.*

**Guy LONGUEMARE**





## Nouvel outil national de gestion des adhérents et des unités d'accueil



### Composition

Responsable : Maud VARIN (membre du comité directeur fédéral)

Autres membres : Bruna CHANEL-OLIVE (membre du comité directeur fédéral)  
Vanessa MAGNIER (vice-président Entraide de la FNASCE)  
Stéphane VACHET (membre du comité directeur fédéral)  
Laurence CERCEAU (ASCE 35)  
Sandrine CORDEAU (ASCE 18)  
Régis JOUIN (ASCE 79)  
Jean MOLES (ASCE 77)  
Lionel PIRANI (ASCE 75AC)  
Nadine RAKOTOARISOA (ASCE 35)  
Ronan TABURET (ASCE 29)

Prestataire : Marion LE CORRE  
Alphalive: Jonathan ROSSI

Chargés de dossier : Olivier SANTAOLORIA (pour la partie outil)  
Sandrine BROYARD (pour la partie « séjours gratuits »)



### Missions

Mettre en place le nouvel outil national de gestion des adhérents et des unités d'accueil. Piloter toute la phase de développement de l'outil, la phase de tests, la mise en production et l'accompagnement des gestionnaires dans son utilisation. Assurer le suivi des sollicitations en lien avec le prestataire.



### Bilan 2024

#### Première année de vie du nouvel outil

- ➔ **Janvier à mars 2024** : correction des bugs, assistance aux utilisateurs, période de nouvelle adhésion, de demandes et d'attribution de séjours pour l'été 2024.
- ➔ **Février 2024** : appel à volontaires pour créer le groupe de travail.
- ➔ **26 et 27 mars 2024** – 1<sup>re</sup> réunion du groupe de travail
- ➔ **03 et 04 Avril 2024** – rencontre des gestionnaires organisée à Erdeven.

Entre la mise en ligne et pour sa première année de vie, de nombreuses améliorations ont été nécessaires. Les réunions du premier semestre ont permis de recenser les évolutions à apporter et les prioriser.

En complément des corrections de bugs gérées au fil de l'eau, OLGUA a fait l'objet de 3 évolutions importantes en 2024 en juin, septembre et fin décembre 2024 : Présentation des UA sur une carte, visibilité des plannings de réservation dans les fiches, améliorations des exports, statistiques, personnalisations pour les gestionnaires, possibilité d'intégrer des actualités et offres de partenaires, etc.



### Le mot

Merci aux membres du groupe de travail, à Sandrine Broyart pour la gestion des fonctionnalités pour la gestion des séjours gratuits, à Olivier Santaoloria pour le suivi et l'assistance apportée aux ASCE tout au long de l'année. Le travail n'est pas terminé, il va se poursuivre en 2025 notamment en lien avec l'offre de billetterie nationale et pour répondre, autant que possible, aux besoins des ASCE.

**Maud VARIN**

Responsable du groupe de travail